



SOIREE D'INFORMATION de SANTE PUBLIQUE

INVITATION

SOIREE UTIP AQUITAINE

L'arthrose, où en est-on ?

Conseils, prise en charge et éducation des patients arthrosiques à l'officine

L'arthrose touche aujourd'hui 17% de la population Française, soit près de 12 millions de personnes : 2^{ème} cause d'invalidité après les maladies cardiovasculaires, cette pathologie globale de l'articulation est une maladie active et évolutive par poussées.

L'arthrose, comme beaucoup de maladies chroniques, fait l'objet d'une prise en charge pluridisciplinaire dans laquelle le pharmacien a un rôle pivot dans le conseil et la prise en charge du patient arthrosique.

Avec le soutien institutionnel de

Pierre Fabre
HEALTH CARE

Mieux appréhender la maladie, savoir soulager et améliorer la mobilité de ces patients arthrosiques en leur conseillant une prise en charge adaptée à leur situation et en les motivant pour une meilleure observance, voilà tout l'enjeu de cette soirée, qui s'articulera autour de cas de comptes.

Université de Bordeaux – Fac de Pharmacie – Amphi 5

146 rue Léo Saignat - BORDEAUX

Le Jeudi 17 Septembre 2015 à 20h30

Intervenant : **Docteur KOMOSA - Rhumatologue**

La soirée sera suivie d'un cocktail.

Pour assurer un bon accueil et faciliter l'organisation, veuillez-vous inscrire :

Avant le 14 Septembre 2015

Par mail à : CSPharma33@resopharma.fr ou Par fax au : **05.56.01.25.17**

Nom de la pharmacie :

Ville : Tel :

Mail pro :

Nom du Participant	Prénom du participant	Fonction	Numéro RPPS

Le s données à caractère personnel vous concernant, visées à l'article R 1453-1 du code de la santé publique seront publiées sur le site unique « Transparence Santé » géré par le ministère de la santé, pour les besoins de la transparence des liens. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à l'autorité en charge du site unique mentionné à l'article R. 1453-7 du CSP.

Coupon réponse